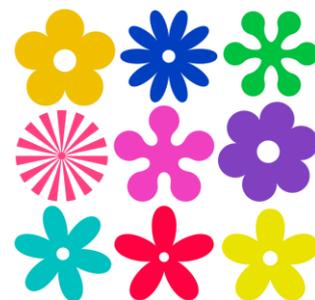


GUIDE DE POCHE 2019 – 2020

À l'attention des parents d'élèves
de la section maternelle



ÉCOLE LA BRUYÈRE GENVAL



Rue des Volontaires 55 – 1332 Genval

Direction 02 653 97 09 – Secrétariat 02 652 47 63

ANNUAIRE

Ecole La Bruyère – Genval

| | |
|---------------------|--|
| Direction | 02 653 97 09 |
| Secrétariat | 02 652 47 63 permanence du lundi au vendredi de 8h à 12h |
| Garderie maternelle | 02 652 47 62 (aux heures de garderie) |
| Site internet | http://ecoles.rixensart.be/genval |
| Mail secrétariat | secretariat.genval@ecoles.rixensart.be |
| Mail direction | direction.genval@ecoles.rixensart.be |

Association des Parents



| | |
|---------------|---|
| Site internet | https://apecolecommunalede.wixsite.com/apecolelabruyere |
| Mail | ap.genval@ecoles.rixensart.be |

Centre PMS – Wavre 3

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Route Provinciale 213 1301 Bierges | 010 40 01 50 |
|---------------------------------------|--------------|

Centre PSE

| | |
|------------------------------|--------------|
| Avenue Bohy 51 1300 Wavre | 010 22 38 95 |
|------------------------------|--------------|

LES CLASSES

| | |
|----------------|---|
| ACC-M1A | Isabelle Paquot |
| ACC-M1B | Laurence Delbrassinne / Catherine Janssens le jeudi |
| M2 | Sabine Ghysens / Sylvie Desmet le vendredi |
| M3 | Ann Botquin / Catherine Janssens le mardi |
| Puéricultrices | Céline Vanbaelen & Chantal Semal |

CALENDRIER SCOLAIRE

| | |
|---------------------------------|--|
| Fête de la Communauté Française | le vendredi 27 septembre |
| Congé d'automne | du lundi 28 octobre au vendredi 1 novembre |
| Armistice | lundi 11 novembre |
| Vacances d'hiver | du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier |
| Congé de détente | du lundi 24 au vendredi 29 février |
| Congé de printemps | du lundi 6 au vendredi 17 avril |
| Fête du travail | le vendredi 1 ^{er} mai |
| Congé de l'Ascension | le jeudi 21 mai et le vendredi 22 mai |
| Lundi de Pentecôte | le lundi 1 ^{er} juin |
| Dernier jour d'école | le mardi 30 juin |

AGENDA

Retrouvez tout l'agenda sur le site de l'école que vous pouvez directement synchroniser avec votre agenda électronique <http://ecoles.rixensart.be/genval/>

ANNIVERSAIRES

Pour les anniversaires, les gâteaux faits maison sont les bienvenus. Pas de sachets de bonbon.

ORGANISATION ET HORAIRES

Horaires :

- de 8h45 à 12h et de 13h25 à 15h05 - le mercredi de 8h45 à 12h00
- Garderie à partir de 7h le matin et le soir de 15h15 à 18h00 sauf le mercredi à partir de 12h00

L'entrée se fait uniquement par la cour maternelle, à gauche de l'entrée principale, accessible de 7h à 8h45 et de 15h15 à 18h00.

« L'enseignement maternel n'est pas une garderie, nous vous demandons de respecter les horaires. Passé 9h00, l'entrée en classe pendant les cours n'est plus autorisée. »

Après 15h05 l'accès dans les locaux scolaires n'est plus autorisé aux parents, veuillez respecter cette consigne. Merci

Laissez le rond-point libre de tout véhicule. Utilisez les places de parking dans l'allée de l'école ainsi que dans la rue des Volontaires. Respectez la vitesse de 5km/h dans le parking et 30 km/h dans la rue des Volontaires.

JOURNEES PEDAGOGIQUES

Les 3 dates vous seront communiquées ultérieurement.

Durant ces trois journées, les enfants sont en congés. Une garderie est organisée selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile. L'inscription sera obligatoire.

FRAIS DE SCOLARITE 2019-2020 (à titre indicatif)

Frais que l'école peut réclamer, dits « frais obligatoires »

- Carte piscine maternelle à partir de la 2^{ème} maternelle **15.00€ pour 10 entrées**

Activités culturelles

- Théâtre au Centre Culturel 2x/an **5,00€ la séance**
- Benoît Marenne – Animation à l'école **4,50€**
- Tableaux vivants **6.80€**
- Excursions sorties et visites **45.00€ max/an**
- Séjours pédagogiques avec nuitées **100.00€/pour la durée totale de la scolarité de l'élève en maternelle**

Frais facultatifs ou frais liés aux services

- Garderie du soir payante à partir de 16h30 sauf le mercredi 12h30
- Carte garderie à **10€** ou forfait
- Retard après 18h00 : **5.00€ par ¼ d'heure**

| ABONNEMENT A | | | | ABONNEMENT B | | | |
|---|----------------|----------------|-----------------------|---|----------------|----------------|-----------------------|
| garderie du soir à partir de 16h30 lundi-mardi-jeudi-vendredi | | | | garderie du mercredi à partir de 12h30 uniquement | | | |
| | 1er enfant | 2e enfant | à partir du 3e enfant | | 1er enfant | 2e enfant | à partir du 3e enfant |
| 1er trimestre | € 36,00 | € 28,80 | € 21,60 | 1er trimestre | € 33,00 | € 26,40 | € 19,80 |
| 2e trimestre | € 26,40 | € 21,12 | € 15,84 | 2e trimestre | € 24,20 | € 19,36 | € 14,52 |
| 3e trimestre | € 26,40 | € 21,12 | € 15,84 | 3e trimestre | € 24,20 | € 19,36 | € 14,52 |
| Total/année | € 88,80 | € 71,04 | € 53,28 | Total | € 81,40 | € 65,12 | € 48,84 |

Attestation fiscale déductible des impôts pour la redevance des garderies

- Repas chauds et potages

| | | | |
|----------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Repas chauds maternelles : | 3.03 € | Potages maternelles : | 0.40 € |
|----------------------------|---------------|-----------------------|---------------|

Tous les paiements des frais scolaires sont à payer anticipativement chaque mois, via la note de frais avec le virement structuré **sur le compte BE63 3101 0668 2508 – ne pas faire de paiement regroupé par famille – merci.**

Suite au décret du 14 mars 2019 sur la gratuité scolaire voici quelques informations :

En classe d'accueil et de 1^{ère} maternelle, le matériel scolaire est fourni par l'école et reste propriété de celle-ci. Veuillez à le respecter. En cas de perte, le matériel devra être remplacé par vos soins.

ORGANISATION DES GARDERIES

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h.

L'inscription à la garderie est obligatoire.

1 Accueil et garderie du matin - gratuité :

- de 7h à 8h25 - les élèves entrent en classe à partir de 8h25.
Les cours commencent à 8h45

2 Garderie du midi - gratuité

4 Garderie du soir – gratuité de 15h05 à 16h30 - payante à partir de 16h30 > 18h00

5 Garderie du mercredi - gratuité de 12h00 à 12h30 - payante à partir de 12h30 > 18h00

6 Tout retard après 18h00 sera facturé 5.00€ par ¼ d'heure entamé.

- a- Pour que votre enfant puisse avoir le droit d'accès à la garderie payante, il est impératif de remplir la fiche d'inscription signée et de choisir le mode de paiement, soit le **forfait trimestriel (20 cents la ½ heure)** ou le **la carte garderie (30 cents la ½ heure)**, (maximum 1 carte par mois, par enfant). Les forfaits et cartes sont payables anticipativement.

- b- Article 5 : A défaut de paiement dans les délais prévus, il sera procédé au recouvrement de la redevance selon les dispositions de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation ou à défaut devant les juridictions civiles compétentes. Des frais administratifs de rappel de 10€ majorés des frais postaux d'envoi par recommandé seront ajoutés au montant initial lors de cette procédure de recouvrement par le Service des Finances de Rixensart.**

- c- Votre choix s'engage par trimestre. En cas de modification durant l'année scolaire, veuillez prévenir le secrétariat au 02 652 47 63 – secretariat.genval@ecoles.rixensart.be

- d- Si une autre personne vient chercher votre enfant, il est indispensable de prévenir l'école par un avis écrit, daté et signé. Pas par téléphone.

- e- La signature du registre de présence est obligatoire par la personne qui vient chercher l'enfant à partir de 16h30 et 12h30 le mercredi

- f- Le non-paiement de la redevance entraîne l'exclusion temporaire de la garderie en dehors des périodes de gratuité.

- g- La souscription de forfaits ou l'acquisition de cartes de garderies permet aux parents concernés d'obtenir les attestations fiscales relatives aux frais de garde.

- h- Nous autorisons les enfants qui arrivent avant 7h45 à prendre leur petit déjeuner à l'école dans le local de garderie.

- i- Si votre enfant reste à la garderie du soir, il est indispensable qu'il ait une collation saine.

REPAS CHAUDS / POTAGES

Distribution des repas du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 26 juin 2020

Pas de repas chauds le mercredi ni les jours de garderie pour congé pédagogique

Pour inscrire votre enfant au repas chauds et/ou potages, 2 possibilités s'offrent à vous :

1. **Commande régulière pour l'année scolaire***. Vous ne devez remplir qu'une seule fois le bon de commande en début d'année. Les repas et/ou potages seront automatiquement encodés et recommandés chaque mois. Si vous n'avez pas fait d'inscription au mois de septembre, il vous est possible de faire la demande les autres mois via le secrétariat. Vous pouvez modifier ou annuler votre commande anticipativement chaque mois, uniquement par mail : secretariat.gerval@ecoles.rixensart.be ou en passant au secrétariat entre 8h00 et 16h30 sauf le mercredi 13h00.

*Par exemple, vous pouvez inscrire votre enfant tous les jours ou uniquement le lundi toute l'année, ou le lundi, jeudi, vendredi toute l'année. Vous pouvez choisir les jours, mais de façon régulière et identique chaque semaine.

2. **Il n'y a pas de commande « à la carte »** sauf dérogation par écrit au secrétariat pour les enfants allergiques ou autres motifs spéciaux. Veuillez remplir le 1^{er} bon de commande en précisant la raison. Dans ce cas, il est impératif de passer commande anticipativement chaque mois, par mail : secretariat.gerval@ecoles.rixensart.be ou en passant au secrétariat entre 8h00 et 16h30 sauf le mercredi 13h00.

Les repas et potages sont fournis par le traiteur TCO Service

Repas chaud (plat + dessert) **3.03€** **potage seul : 0.40€**

Les menus des repas sont visibles sur notre site : <http://ecoles.rixensart/gerval/>

Si vous avez des questions concernant les commandes, nous vous demandons de ne pas solliciter les enseignants et les accueillants, mais de passer exclusivement par le secrétariat 02/652 47 63. Merci.